



RAPPORT ANNUEL 2018  
**sur le prix et la qualité  
du service public de prévention  
et de gestion des déchets**



# SOMMAIRE

Préambule.....	2
Cadre réglementaire.....	2
Lexique .....	2
Périmètre du service.....	3
Le territoire de la Communauté d’agglomération Lisieux Normandie .....	3
Le périmètre de service .....	4
Organisation du service .....	5
Les grands principes organisationnels .....	5
Les déchèteries.....	6
Les recyclables secs .....	12
Les ordures ménagères résiduelles (OMR) .....	16
Les collectes spécifiques.....	20
Les déchets fermentescibles .....	22
Bilan quantitatif .....	23
Les flux globaux .....	23
Détail des flux mobilisés en déchèterie .....	25
Bilan environnemental .....	27
Actions de sensibilisation .....	28
Eléments financiers.....	30

# Préambule

## Cadre réglementaire

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ». L'objectif est double:

- **rassembler et mettre en perspective les données** existantes sur le sujet, dans une logique de transparence;
- **permettre l'information des citoyens et des élus sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service** et ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Le présent rapport est un document de synthèse qui aborde les aspects techniques et financiers du service : de la pré-collecte aux filières de traitement des déchets ménagers et assimilés pris en charge par la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie (CALN) dans le cadre de sa compétence.

## Lexique

Le service « prévention et gestion des déchets » porté par la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie couvre les déchets ménagers et assimilés qui comprennent :

- les **encombrants** : déchets volumineux et/ou dangereux produits irrégulièrement par les ménages (déchets verts, ferrailles, déchets électroménagers, cartons bruns, gravats ou inertes...);
- les **ordures ménagères (OM)** produites quotidiennement parmi lesquelles on distingue :
  - o les **recyclables secs** dont
    - les emballages en **verre (V)** constitués de bouteilles, bocaux, pots...;
    - les **recyclables secs hors verre (RSHV)** constitués de papier et d'emballages en plastique, en carton ou en métal ;
  - o les **ordures ménagères résiduelles (OMR)**.

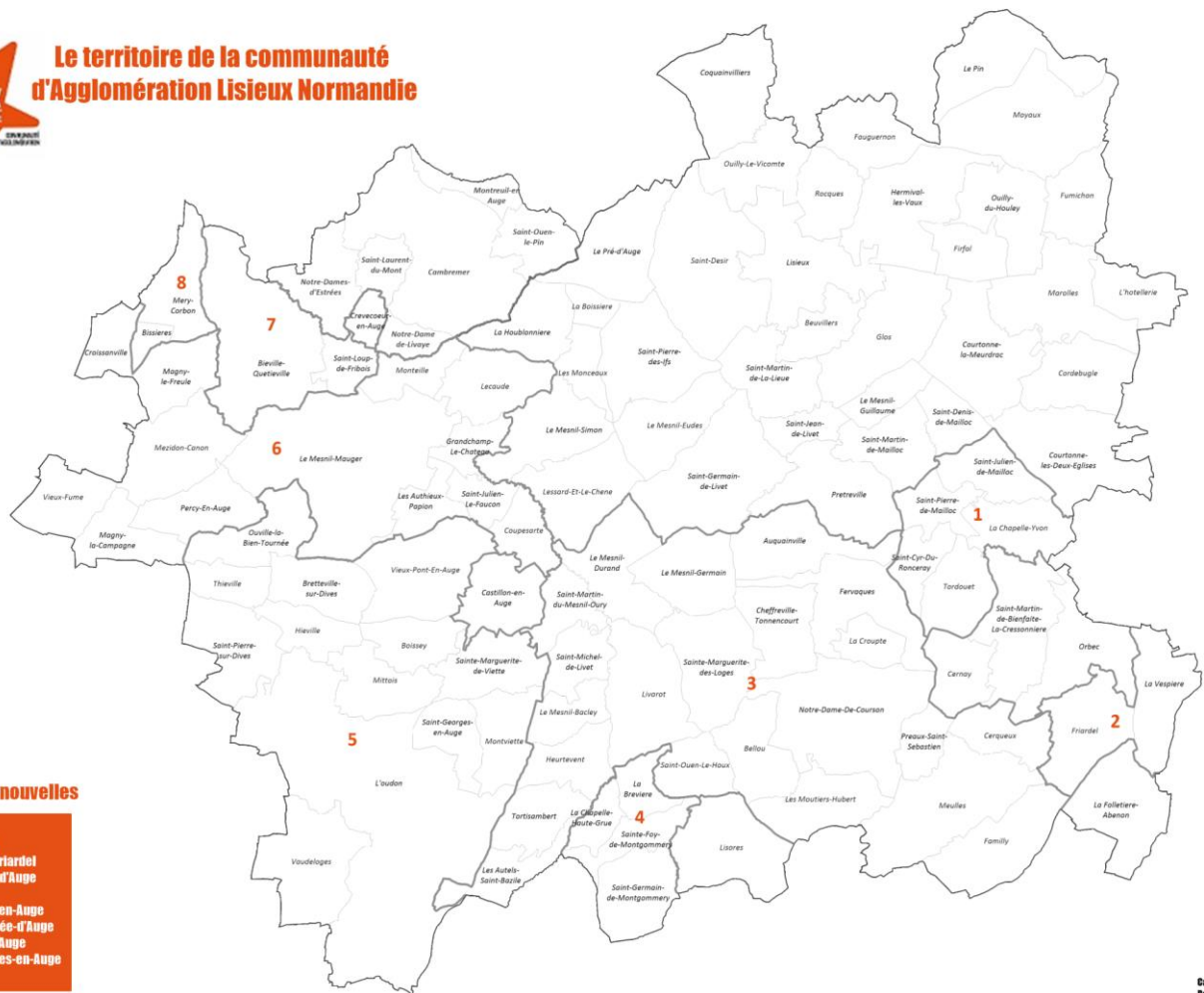
# Périmètre du service

## Le territoire de la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie

Née au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la fusion de 5 Communautés de Communes (L'Intercom Lisieux Pays d'Auge, les Communautés de Communes de la Vallée d'Auge, des Trois Rivières, du Pays de l'Orbiquet et du Pays de Livarot), l'agglomération a accueilli au 1<sup>er</sup> janvier 2018, 6 nouvelles communes issues de la dissolution de la Communauté de Communes de Cambremer. La CALN rassemble ainsi **53 communes** (110 communes historiques) soit près de **76 000 habitants**. C'est un territoire à **dominante rurale** structuré autour des **pôles urbains** de Lisieux, Livarot, Mézidon-Canon, Orbec et Saint Pierre sur Dives.



### Le territoire de la communauté d'Agglomération Lisieux Normandie



## Le périmètre de service

**Le périmètre d'intervention du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ne recouvre cependant pas les limites territoriales :**

- Suite à la dissolution au 31/12/2017 du SIDMA Cœur Pays d'Auge qui assurait la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés de 63 communes (68 historiques) dont 22 (23 historiques) de l'ex-Communauté de communes de Cambremer et 41 (45 historiques) de la CALN, cette dernière a repris les contrats préexistants et maintenu les services apportés sur l'ensemble de l'ancien secteur SIDMA. Ainsi, **les services et les bilans présentés ci-après couvrent également 10 communes de la Communauté de communes Terre d'Auge** (Auvillars, Bonnesbosq, Drubec, Formentin, Le fournet, Léaupartie, Manerbe, Repentigny, La Rocque-Baignard et Valsemé) **et 6 communes de Normandie Cabourg Pays d'Auge** (Beaufour-Druval, Beuvron-en-Auge, Gerrots, Hotot-en-Auge, Rumesnil et Victot-Pontfol).
- Au Sud du territoire pour les communes de l'ex-Communauté de communes du Pays de Livarot et 4 communes de l'ex-Communauté de communes du Pays de l'Orbiquet (Orbec, La Vespière, Cernay et Saint-Martin-de-Bienfaite-la-Cressonnière), **le SICDOM Livarot Orbec Vimoutiers** assure toutes les opérations de gestion des déchets ménagers et assimilés à l'exception de la collecte des ordures ménagères résiduelles qui est gérée directement par la Communauté d'agglomération.
- 3 communes historiques de la CALN (Méry-Corbon de Méry-Bissières-en-Auge, Magny-la-Campagne et Vieux-Fumé de Mezidon-Vallée-d'Auge) sont desservies par **le SMEOM de la Région d'Argences** ; les flux collectés auprès de ces habitants ne sont donc pas intégrés au bilan présenté ci-après.

Le tableau ci-dessous résume les communes et populations concernées par les différents services de gestion des déchets mis en œuvre par la CALN et objets du présent rapport.

*Périmètre du service*

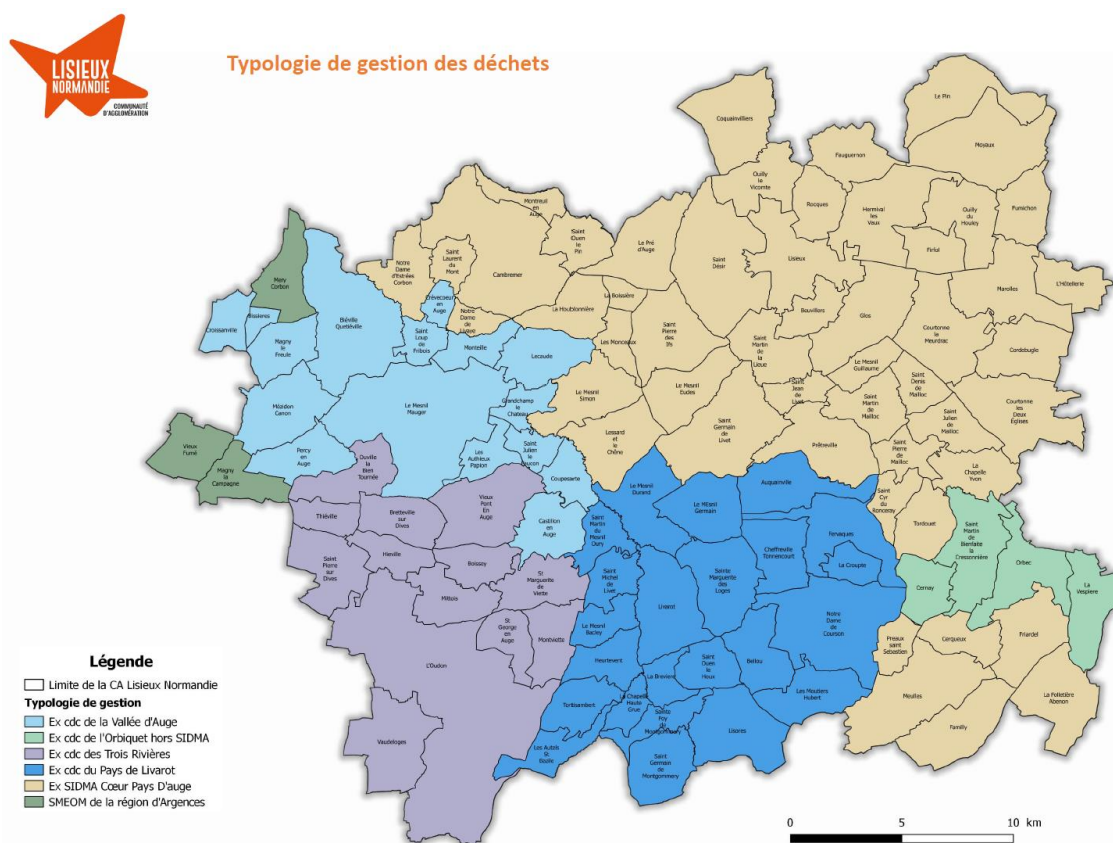
<i>Nature du service</i>	<i>Collecte des ordures ménagères résiduelles</i>	<i>Traitement des ordures ménagères résiduelles</i>	<i>Collecte sélective et tri</i>	<i>Déchèteries</i>
<i>Nb de communes desservies par la CALN</i>	70 (123)	63 (96)	63 (96)	63 (96)
<i>Nb d'habitants desservis par la CALN</i>	77 855	67 160	67 160	67 160
<i>Remarques</i>	Desserte de 16 communes hors territoire / 2 (3) communes desservies par le SMEOM d'Argences	Desserte de 16 communes hors territoire / 2 (3) communes desservies par le SMEOM d'Argences et 7 (33) communes desservies par le SICDOM LOV		

# Organisation du service

## Les grands principes organisationnels

Depuis sa création la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie a maintenu les services de gestion des déchets ménagers et assimilés historiquement mis en place par les EPCI antérieurs. Ainsi, **le territoire est marqué par un nombre important d'organisations différentes.**

Carte des typologies organisationnelles



Sur tout le territoire, des déchèteries permettent de mobiliser la grande majorité des déchets encombrants et dangereux des habitants avec des particularités propres à chaque site détaillées plus loin.

**Pour le verre, des colonnes d'apport volontaire sont présentes sur l'ensemble du territoire pour permettre aux habitants de trier les bouteilles, bocaux et pots. Pour les ordures ménagères résiduelles et les autres recyclables secs, la nature des services apportés à la population varie.**

## Les grands principes organisationnels

<b>Secteur ex-SIDMA</b>	<p><u>RS</u> : distinction de 2 flux. Papiers en apport volontaire et emballages au porte-à-porte en sacs 1 fois par semaine. Consigne de tri étendue pour les plastiques.</p> <p><u>OMR</u> : au porte-à-porte en bacs (Lisieux) ou en libre contenant 1 à 3 fois par semaine</p> <p><u>Cartons</u> : collecte auprès des commerçants de Lisieux 5 fois par semaine</p> <p><u>Encombrants</u> : collecte au porte-à-porte 2 fois par an sur Lisieux</p>
<b>Secteur ex-CCVA</b>	<p><u>RS</u> : 1 unique flux. Porte-à-porte en sacs 1 fois toutes les deux semaines. Pas de consigne de tri étendue pour les plastiques.</p> <p><u>OMR</u> : au porte-à-porte en libre contenant 1 à 2 fois par semaine</p> <p><u>Encombrants</u> : collecte au porte-à-porte 2 fois par an</p>
<b>Secteur ex-CC3R</b>	<p><u>RS</u> : 1 unique flux. Porte-à-porte en bacs ou caissettes 1 fois par semaine sur 2 communes et en apport volontaire pour les autres. Pas de consigne de tri étendue pour les plastiques.</p> <p><u>OMR</u> : au porte-à-porte en libre contenant 1 à 2 fois par semaine</p> <p><u>Déchets verts</u> : collecte au porte-à-porte 1 fois par semaine à St Pierre sur Dives</p>
<b>Secteur ex-CCPL</b>	<p><u>RS</u> : 1 unique flux. Apport volontaire. Consigne de tri étendue pour les plastiques</p> <p><u>OMR</u> : au porte-à-porte en sacs transparents 1 à 2 fois par semaine</p>
<b>Secteur ex-CCPO</b>	<p><u>RS</u> : 1 unique flux. Apport volontaire. Consigne de tri étendue pour les plastiques</p> <p><u>OMR</u> : en apport volontaire</p>
<b>Secteur SMEOM</b>	<p><u>RS</u> : distinction de 2 flux fibreux et non fibreux au porte-à-porte en bacs 1 fois toutes les deux semaines</p> <p><u>OMR</u> : au porte-à-porte en bacs 1 fois par semaine</p>

## Les déchèteries

Les encombrants produits sur le territoire sont très majoritairement mobilisés à travers le réseau de déchèteries qui couvrent le territoire.

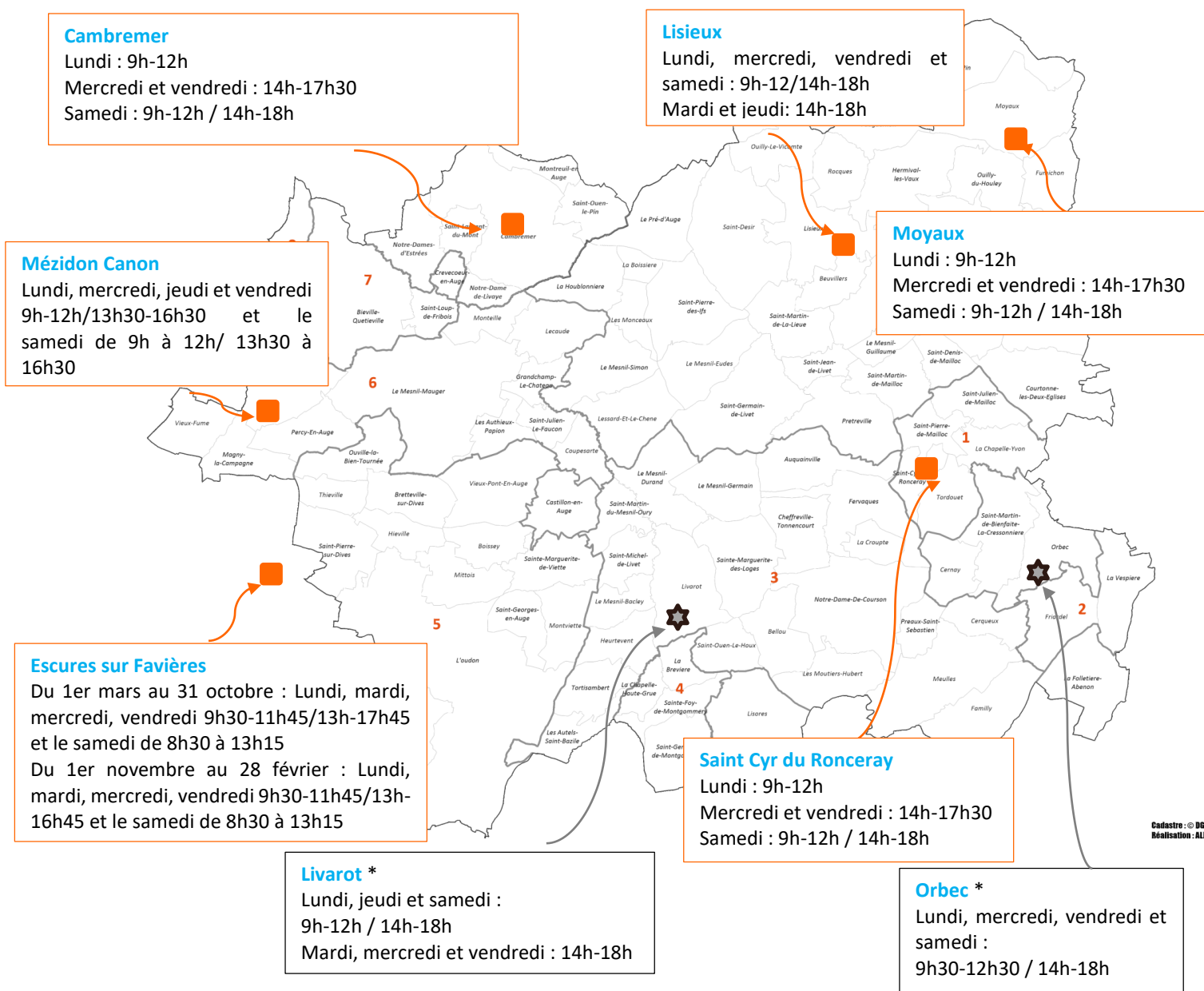


## • Localisation des déchèteries et horaires d'ouverture

Tous les habitants du territoire ont accès à une déchèterie. Neuf installations desservent le territoire :

- 5 sont présentes sur le territoire et gérées par la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie (Lisieux, Moyaux, Cambremer, Saint-Cyr-du-Ronceray, Mézidon-Canon) ;
- 1 site à Escures-sur-Favières, bien qu'extérieur au territoire est également géré par Lisieux Normandie ;
- 2 déchèteries sont situées sur le territoire à Livarot et Orbec mais sont gérées par le SICDOM Livarot Orbec Vimoutiers ;
- Le site de Moulton est géré par le SMEOM de la région d'Argences et accueille les habitants des 3 communes de la CALN desservies par ce syndicat.

### Localisation des déchèteries























- **Conditions d'accès et flux acceptés**



L'ensemble des habitants (particuliers et professionnels) de la CALN ont accès à toutes les déchèteries du territoire. Pour justifier de son domicile, l'utilisateur doit présenter un justificatif et une carte d'accès lui est remise. L'accès est gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels.



Les usagers des déchèteries peuvent trier leurs déchets en une vingtaine de catégories.

*Liste des déchets acceptés dans toutes les déchèteries*

 BATTERIES	Batteries	 DÉBLAIS / GRAVATS	Gravats inertes
 BOIS	Bois	 HUILES DE VIDANGE	Huiles de vidange (minérales)
 TAILLES	Branchages	 LAMPES	Lampes
 CARTONS	Cartons	 AMEUBLEMENT	Mobilier
 CARTOUCHES ENCRE	Cartouches d'encre	 PAPIERS	Papiers
 DÉCHETS DANGEREUX (peintures, solvants, produits phytosanitaires etc.)	Déchets dangereux (peintures, solvants, produits phytosanitaires etc.)	 PILES ET ACCUMULATEURS	Piles
 DEEE	Déchets d'équipement électrique et électronique	 PNEUMATIQUES	Pneumatiques (uniquement pour les particuliers)
 MÉTAUX	Métaux	 TEXTILES	Textiles
 ENCOMBRANTS	Non valorisés (encombrants)	 VERRES	Verres
 DÉCHETS VERTS	Déchets verts divers : gazon, feuilles, fleurs...		

Certaines natures de déchets ne sont acceptées que sur une déchèterie.

### Flux spécifiques

 HUILES DE FRITURES	Huiles végétales Escures-sur-Favières	 AMIANTE / CIMENT	Déchets d'amiante lié Lisieux
---	--	---	----------------------------------

Les produits suivants sont interdits dans l'ensemble des déchèteries :

- Déchets hospitaliers, anatomiques ou à risques infectieux
- Déchets explosifs, inflammables ou radioactifs
- Médicaments, seringues et aiguilles (doivent être déposés en pharmacie)
- Cendres
- Ordures ménagères résiduelles
- Cadavres d'animaux
- Les produits phytosanitaires des professionnels (filère ADIVALOR)



Cette liste n'est pas exhaustive, le gardien peut refuser un déchet qui pourrait représenter un risque pour la déchèterie ou les personnes.

### • Les filières de traitement

Dans son organisation et son fonctionnement, une déchèterie a vocation à limiter la part de déchets ultimes non valorisables en permettant à l'usager de trier au maximum ses déchets dans des filières de valorisation.

Ainsi, seules 3 catégories de déchets apportés en déchèterie finissent dans des installations de stockage :

- **l'amiante lié** rejoint des alvéoles dédiées dans une installation de stockage de déchets dangereux (ISDD) ;
- **les gravats inertes** sont envoyés dans des anciennes carrières devenues installations de stockage de déchets inertes (ISDI) ;
- **les encombrants non valorisables** rejoignent une installation de stockage de déchets ultimes non dangereux (ISDUND).

**Tous les autres flux sont valorisés** par compostage (tontes, branchages), recyclage matière (ferrailles, cartons, huiles...) ou récupération énergétique (bois). Les filières de valorisation sont donc majoritaires.

Parallèlement aux filières mises en place et financées totalement par la collectivité, l'application de la Responsabilité Élargie des Producteurs permet à la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie de s'appuyer également sur des Eco-Organismes qui organisent et/ou financent en tout ou partie le transport et le traitement de flux spécifiques. C'est le cas par exemple des piles, des déchets d'équipement électriques ou électroniques ou des déchets de mobilier. Pour ces derniers, trois déchèteries du territoire sont ainsi équipées d'une benne dédiée prise en charge par Eco-Mobilier tandis que l'éco-organisme soutient financièrement la CALN pour la gestion des mobiliers sur les autres sites.

Filières de traitement par déchet (1)Eco-Organisme

Type de déchets	Filière	Prestataires de transport et traitement		
		Cambremer, Lisieux, Moyaux et St-Cyr-du-Roncéray	Escures-sur-Favières	Mézidon-Canon
 AMMONTISSEMENT	Enfouissement (ISDD)	Véolia (à Lisieux uniquement)	X	X
 BATTERIES	Recyclage	Triadis	Chimirec	Triadis
 BOIS	Recyclage	Véolia	SEP	SEP
 BRANCHES	Compostage	Atout compost	SEP	SEP
 CARTONS	Recyclage	Véolia	Véolia	GDE
 CARTONS ENROULÉS	Recyclage	Collectors <sup>1</sup>	Collectors <sup>1</sup>	X
 DÉCHETS DANGEREUX	Incinération	Triadis	Chimirec	Triadis
 DÉCHETS ÉLECTRONIQUES	Recyclage	Eco-systèmes <sup>1</sup>	Eco-systèmes <sup>1</sup>	Eco-systèmes <sup>1</sup>
 MÉTAL	Recyclage	Suez	Passenaud	GDE
 EMBALLAGES	Enfouissement (ISDD)	Valnor (Véolia)	Véolia	Valnor (Véolia)
 DÉCHETS VERTS	Compostage	Atout compost	SEP	SEP
 DÉCHETS INDUSTRIELS	Enfouissement (ISDI)	Véolia	SEP	SEP
 HUILES DE VIDANGE	Recyclage	Eco huile <sup>1</sup>	Eco huile <sup>1</sup>	Eco huile <sup>1</sup>
 HUILES DE FRITURE	Recyclage	Triadis	Chimirec	Triadis
 LAMPES	Recyclage	Recylum <sup>1</sup>	Recylum <sup>1</sup>	Recylum <sup>1</sup>
 AMÉNAGEMENT	Recyclage	Ecomobilier <sup>1</sup> (Cambremer, Lisieux)	Ecomobilier <sup>1</sup>	X
 PAPIERS	Recyclage	Véolia	Véolia	Véolia
 PILES ET ACCUMULATEURS	Recyclage	Corepile <sup>1</sup>	Corepile <sup>1</sup>	Corepile <sup>1</sup>
 PNEUMATIQUES	Recyclage	Véolia	X	X
 TEXTILES	Recyclage	ABI (association)	Le Relais	Le Relais
 VERRES	Recyclage	Mineris	Sphere	Sphere

- **Le mode de gestion**

Le gardiennage est géré en prestation de service (Véolia) pour les déchèteries de l'ex-SIDMA (Cambremer, Lisieux, Moyaux et Saint-Cyr-du-Ronceray) et en régie pour celles d'Escures-sur-Favières et Mézidon-Canon. Pour le transport et le traitement des déchets, la CALN fait systématiquement appel à des prestataires (ou des Eco-Organismes comme dit plus haut).

Ayant hérité des marchés antérieurement contractés par les anciens EPCI, l'agglomération dispose de nombreux contrats aux échéances variées pour les différentes déchèteries.

*Marchés publics en vigueur pour la déchèterie d'Escures-sur-Favières*

<i>Nature de la prestation</i>	<i>Prestataire</i>	<i>Début du marché</i>	<i>Echéances du marché</i>
<i>Transport et traitement des déchets résiduels en déchèterie (hors ferraille)</i>	VEOLIA/SEP	01/10/17	31/03/2019 31/03/2020 31/03/2021
<i>Transport et valorisation des ferrailles</i>	PASSENAUD	01/10/17	31/03/2019 31/03/2020 31/03/2021
<i>Collecte et traitement des déchets dangereux</i>	CHIMIREC	30/03/2016	30/03/2019

*Marchés publics en vigueur pour la déchèterie de Mézidon-Canon*

<i>Nature de la prestation</i>	<i>Prestataire</i>	<i>Début du marché</i>	<i>Echéances du marché</i>
<i>Transport et traitement des encombrants, des inertes et du bois</i>	SEP	01/01/16	31/12/2018 31/12/2019 31/12/2020
<i>Transport et valorisation des ferrailles et des cartons</i>	GDE	01/01/16	31/12/2018 31/12/2019 31/12/2020
<i>Transport et traitement des déchets diffus spécifiques</i>	TRIADIS	01/01/16	31/12/2018 31/12/2019 31/12/2020

*Marchés publics en vigueur pour les déchèteries de Lisieux, Cambremer, Moyaux et St-Cyr-du-Ronceray*

<i>Nature de la prestation</i>	<i>Prestataire</i>	<i>Début du marché</i>	<i>Echéances du marché</i>
<i>Exploitation des déchèteries</i>	VEOLIA	01/04/2015	31/03/2020 31/03/2021 31/03/2022
<i>Transport des déchets occasionnels et traitement des inertes</i>	VEOLIA		
<i>Traitement du bois</i>	VEOLIA		
<i>Transport et valorisation des ferrailles</i>	SUEZ NORMANDIE		
<i>Transport et traitement des déchets d'amiante lié</i>	VEOLIA		
<i>Transport et traitement des déchets diffus spécifiques</i>	TRIADIS	01/04/2015	31/03/2019 31/03/2020 31/03/2021
<i>Valorisation des déchets verts</i>	ATOUT COMPOST		31/03/2022

## Les recyclables secs

Les recyclables secs sont constitués de différentes natures de déchets (les emballages en verre, plastique, carton, papier, métal et les papiers graphiques, journaux, magazines...).

Les consignes de tri et les modalités de collecte mises en œuvre par les anciens territoires sont variables sur le périmètre d'intervention de la CALN.

- **Le verre**

Le verre est collecté en apport volontaire sur l'ensemble du territoire ; **228 colonnes sont mises à disposition des habitants** sur la voie publique sur le périmètre du service, soit une colonne pour 300 habitants en moyenne.

Le vidage des bornes est confié à des prestataires de service qui optimisent la collecte en fonction du remplissage des colonnes.

En 2018, le recyclage du verre était assuré par OI Manufacturing dans son centre de Reims pour la fabrication de nouvelles bouteilles.



*Marchés publics en vigueur pour la collecte du verre*

<i>Nature de la prestation</i>	<i>Prestataire</i>	<i>Début du marché</i>	<i>Echéances du marché</i>
Collecte du verre sur le secteur ex-SIDMA	MINERIS	01/04/2015	31/03/2020 31/03/2021 31/03/2022
Collecte du verre sur le secteur ex-CCVA	SPHERE	01/01/16	31/12/2018 31/12/2019 31/12/2020
Collecte du verre sur le secteur ex-CC3R	SPHERE	01/10/17	31/03/2019 31/03/2020 31/03/2021

- **Les recyclables secs hors verre**

### Les consignes de tri

Depuis septembre 2016, le territoire ex-SIDMA est passé en extension de consigne de tri, c'est-à-dire que tous les emballages en plastique se trient. C'est également le cas sur les secteurs gérés par le SICDOM Livarot Orbec Vimoutiers.

Pour tous les anciens territoires :



Pour les secteurs ex SIDMA  
et SICDOM



Ainsi, deux consignes de tri des emballages sont en vigueur sur la CALN.

- **Partout**, les habitants peuvent déposer dans le contenant jaune :
  - les flacons et bouteilles plastiques (eau, gel douche, lessive, sodas ...).
  - Les cartonnettes (petits emballages en carton) et les briques alimentaires (jus de fruit, soupe etc.)
  - Les boîtes et barquettes métalliques telles que les boîtes de conserve, les barquettes aluminium, canettes, les aérosols etc.
  - Le papier et les journaux magazines.
- **Sur les secteurs en extension**, ils peuvent y ajouter :
  - Pots et tubes en plastique (pots de crème, de yaourt, de glace, chocolat en poudre, pots des produits hygiène et beauté...)
  - Barquettes en plastique et polystyrène (barquettes de beurre, des paquets de gâteaux, des plats préparés ou des viennoiseries ...)
  - Films plastiques (films autour des packs d'eau, cellophane, papier bulle...)
  - Vaisselle en plastique (assiettes, couverts et gobelets)
  - Boites plastiques et boîtiers des DVD et CD (sans disque)
  - Sacs plastiques

### Les modes de collecte

Au-delà des consignes de tri, les modalités de collecte des recyclables secs hors verre sont également variables sur le périmètre d'intervention de la CALN.

#### Modalités de pré-collecte et collecte des recyclables secs hors verre

Secteur	Ex SIDMA	Ex CCVA	Ex CC3R
<b>Précollecte</b>	<p><u>Pour les emballages :</u> Mixte <b>bacs et sacs</b> Bacs pour l'habitat collectif à Lisieux et des points de regroupement des autres communes.</p> <p><u>Pour les papiers :</u> bacs bleus de 350 litres</p>	<p><u>Pour les emballages et papiers mélangés :</u> <b>Sacs</b></p>	<p><u>Pour les emballages et papiers mélangés :</u> <b>Caissette/bacs</b> sur Saint Pierre sur Dives et Hieville</p>
<b>Collecte</b>	<p><u>Pour les emballages :</u> <b>Porte à porte</b> (points de regroupement sur les secteurs difficiles d'accès pour le camion)</p> <p><u>Pour les papiers :</u> <b>apport volontaire</b></p>	<p><u>Pour les emballages et papiers mélangés :</u> <b>Porte à porte</b> (points de regroupement sur les secteurs difficiles d'accès pour le camion)</p>	<p><u>Pour les emballages et papiers mélangés :</u> <b>Porte à porte</b> sur Saint Pierre sur Dives et Hieville</p> <p><b>Apport volontaire</b> sur autres communes</p>
<b>Fréquence de collecte</b>	<p><u>Pour les emballages :</u> <b>1 fois par semaine</b></p> <p><u>Pour les papiers :</u> en fonction du remplissage des bacs</p>	<p><u>Pour les emballages et papiers mélangés :</u> <b>1 fois toutes les 2 semaines</b></p>	<p><u>Pour les emballages et papiers mélangés :</u> <b>1 fois toutes les 2 semaines au porte-à-porte</b> Selon remplissage pour l'apport volontaire</p>

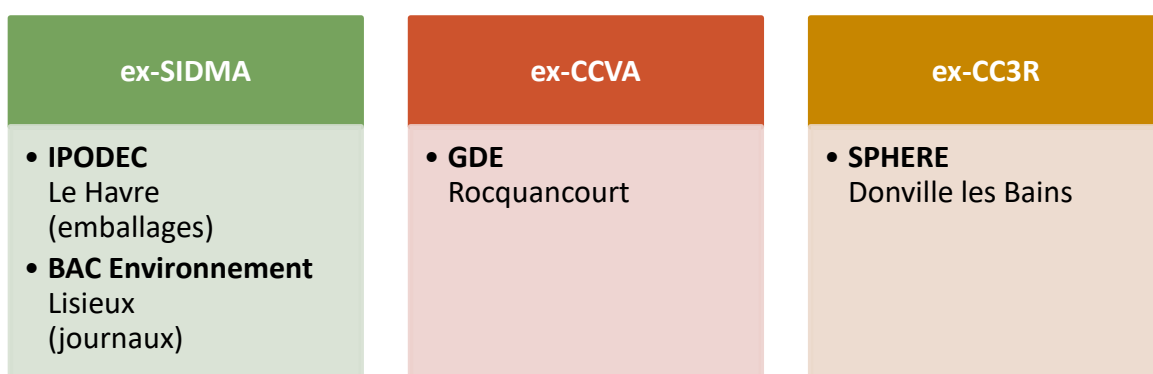
## Les filières de valorisation

Après collecte, les recyclables hors verre sont envoyés dans des centres de tri pour permettre leur affinage (séparation des indésirables appelés refus) en vue de leur recyclage.

La CALN s'appuie sur **4 centres de tri** dont le centre de tri des papiers de BAC Environnement à Lisieux, acteur de l'Economie Sociale et Solidaire.

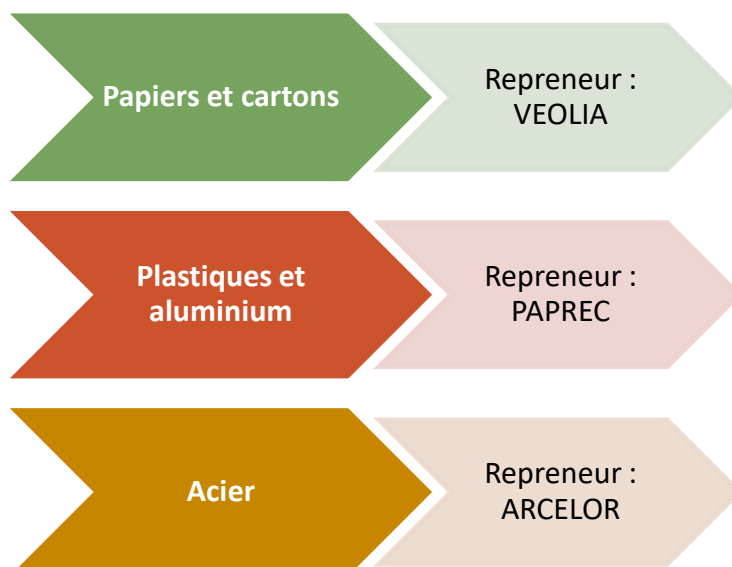


### Les centres de tri utilisés



La valorisation des recyclables triés est assurée par le biais de contrats de reprise signés au **1<sup>er</sup> janvier 2018** pour une durée de 2 ans renouvelables 3 fois un an (à l'exception d'Arcelor dont le contrat a été signé pour une durée de 5 ans conformément au contrat type fédération). La CALN a choisi de privilégier les exutoires européens pour l'ensemble de la reprise de ses matériaux et a imposé 75 % d'exutoires français. Ces contrats de reprise sont passés pour l'ensemble du périmètre de service.

### Les filières de valorisation des recyclables hors verre





## Les modes de gestion

Sur les communes de Saint-Pierre-sur-Dives et Hiéville, le ramassage au porte-à-porte est assuré par la **régie communautaire**. Ailleurs sur le périmètre, la collecte de ces matériaux est confiée à des **prestataires de service** dans le cadre de marchés publics contractés par les EPCI historiques.

### Marchés publics en vigueur pour la gestion des recyclables hors verre

Nature de la prestation	Prestataire	Début du marché	Echéances du marché
Collecte au porte-à-porte des recyclables hors verre sur le secteur ex-SIDMA	VEOLIA	01/03/2015	31/03/2018 31/03/2019 31/03/2020 31/03/2021
Tri des recyclables hors verre sur le secteur ex-SIDMA	IPODEC	01/03/2015	31/03/2020 31/03/2021 31/03/2022
Collecte et tri des bacs bleus sur le secteur ex-SIDMA	BAC ENVIRONNEMENT	19/02/2015	18/02/2020 18/02/2021 18/02/2022
Collecte au porte-à-porte des recyclables hors verre sur le secteur ex-CCVA	VEOLIA	01/01/16	31/12/2018 31/12/2019 31/12/2020
Tri des recyclables hors verre sur le secteur ex-CCVA	GDE	01/01/16	31/12/2018 31/12/2019 31/12/2020
Collecte au porte-à-porte des recyclables hors verre sur le secteur ex-CC3R	Régie	X	X
Collecte par apport volontaire des recyclables hors verre sur le secteur ex-CC3R	SPHERE	01/10/17	31/03/2019 31/03/2020 31/03/2021
Tri des recyclables hors verre sur le secteur ex-CC3R	SPHERE	01/10/17	31/03/2019 31/03/2020 31/03/2021

## Les ordures ménagères résiduelles (OMR)

- **Les modalités de précollecte et de collecte des OMR**

La CALN a maintenu les schémas de collecte mis en place par les différentes collectivités compétentes antérieurement.

Si **4 communes de l'ex-CCPO** non desservies historiquement par le SIDMA ont opté pour une collecte par **apport volontaire** dans des bornes enterrées ou semi-enterrées (dispositif initialement lié à l'application d'un redevance incitative), le **ramassage au porte-à-porte est en vigueur sur le reste du périmètre d'intervention de la CALN**.

Pour les communes au porte-à-porte, les modalités de précollecte diffèrent cependant selon les secteurs.

## Dans certains cas, la collectivité fournit des équipements :

- Des sacs pour les habitants et professionnels de l'ex-CCPL et des bacs de regroupement pour les endroits difficiles d'accès ;
- Des bacs pour les habitants de Lisieux et les professionnels de toutes les communes de l'ex-SIDMA ;
- Des bacs pour les habitants et professionnels de toutes les communes de l'ex-CC3R.

Sur l'ex-CCVA et les autres communes de l'ex-SIDMA aucun dispositif de précollecte n'est distribué à la population qui est libre d'utiliser des sacs ou des bacs à sa charge.

En termes d'organisation de la collecte, de nombreuses modalités sont donc en vigueur ainsi que le montre la carte ci-dessous.

### Modalités de collecte des ordures ménagères résiduelles

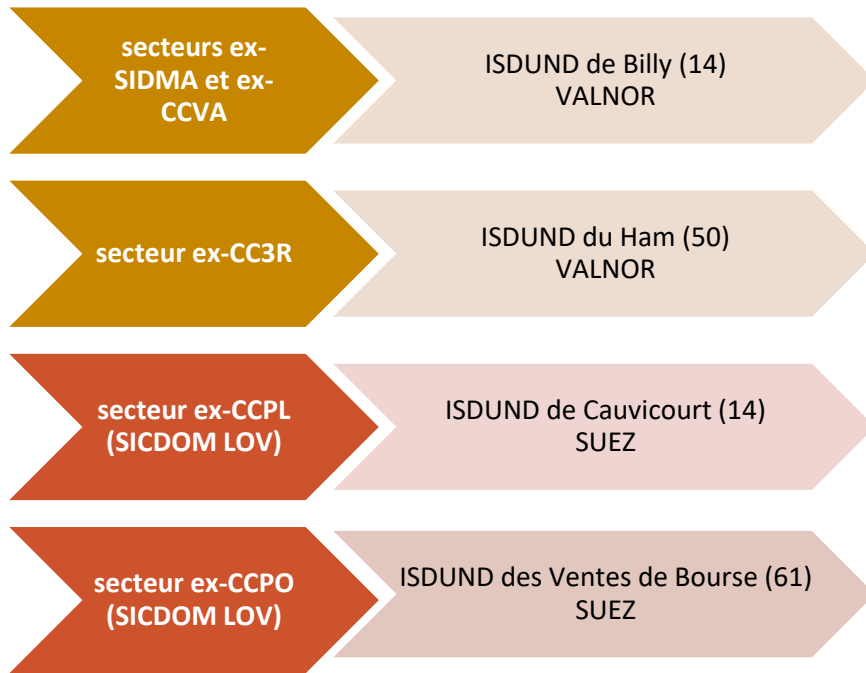


- **Les filières de traitement des OMR**

A l'heure actuelle, **toutes les ordures ménagères résiduelles collectées sur le territoire sont enfouies dans des installations de stockage de déchets ultimes non dangereux (ISDUND).**

**Quatre sites sont utilisés** dont deux sont liés aux marchés du SICDOM Livarot Orbec Vimoutiers (hors périmètre d'intervention de la CALN).

### *Filières de traitement des ordures ménagères résiduelles*



Les sites de traitement utilisés étant relativement éloignés, **la CALN s'appuie sur le quai de transfert d'un prestataire** (VEOLIA), basé à Lisieux, pour massifier les ordures ménagères résiduelles collectées sur les secteurs de l'ex-SIDMA et de l'ex-CC3R.

#### • **Les modes de gestion**

Il convient de rappeler que la collecte des ordures ménagères résiduelles est une compétence de la CALN sur l'ensemble de son territoire à l'exception des 3 communes desservies par le SMEOM de la Région d'Argences. Par contre, le traitement n'est assuré par la CALN que pour une partie de son territoire :

- le SMEOM gère les ordures ménagères résiduelles des 3 communes qu'il dessert ;
- le SICDOM Livarot Orbec Vimoutiers assure le traitement des ordures ménagères résiduelles de l'ex-CCPL et de 4 communes de l'ex-CCPO.

Si pour le traitement, la collectivité s'appuie exclusivement sur des prestataires de service dans le cadre de marchés publics issus des anciens territoires, deux modes de gestion cohabitent pour la collecte :

- la régie communautaire intervient sur les secteurs de l'ex-CC3R et de l'ex-CCPL ;
- des prestataires de service collectent les ordures ménagères résiduelles sur les autres secteurs du territoire.

De la même manière, la régie communautaire assure la maintenance des bacs sur l'ex-CC3R tandis qu'un prestataire intervient pour cette même opération sur l'ex-SIDMA.

*Marchés publics en vigueur pour la gestion des ordures ménagères résiduelles*

<i>Nature de la prestation</i>	<i>Prestataire</i>	<i>Début du marché</i>	<i>Echéances du marché</i>
<i>Collecte au porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles sur le secteur ex-SIDMA</i>	VEOLIA	01/03/2015	31/03/2018 31/03/2019 31/03/2020 31/03/2021
<i>Transfert et transport des ordures ménagères résiduelles sur le secteur ex-SIDMA</i>	VEOLIA	01/03/2015	31/03/2018 31/03/2019 31/03/2020 31/03/2021
<i>Traitement des ordures ménagères résiduelles sur le secteur ex-SIDMA</i>	VALNOR	01/03/2015	18/02/2020 18/02/2021 18/02/2022
<i>Maintenance du parc de bacs roulants sur le secteur ex-SIDMA</i>	CITEC	01/04/2015	31/03/2018 31/03/2019 31/03/2020 31/03/2021
<i>Collecte par apport volontaire des ordures ménagères résiduelles sur 4 communes de l'ec-CCPO</i>	SPHERE	01/01/2018	31/03/2019 31/03/2020 31/03/2021
<i>Collecte au porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles sur le secteur ex-CCVA</i>	VEOLIA	01/01/16	31/12/2018 31/12/2019 31/12/2020
<i>Transport et traitement des déchets résiduels sur le secteur ex-CCVA</i>	VALNOR	01/01/16	31/12/2018 31/12/2019 31/12/2020
<i>Collecte au porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles sur le secteur ex-CC3R</i>	Régie	X	X
<i>Maintenance du parc de bacs roulants sur le secteur ex-CC3R</i>	Régie	X	X
<i>Traitement des ordures ménagères résiduelles sur le secteur ex-CC3R</i>	VEOLIA	01/01/18	31/03/2019 31/03/2020 31/03/2021

## Les collectes spécifiques

Au-delà des services « classiques » décrits ci-avant, la CALN a maintenu des collectes spécifiques mises en œuvre par les anciens territoires pour certains flux et certains secteurs.

- **Des collectes spécifiques de déchets verts**

Les déchets verts sont prioritairement orientés vers les déchèteries mais des services particuliers ont été mis en place sur l'ex-CCVA et sur l'ex-CC3R.

### *Description des collectes spécifiques de déchets verts*



#### **Bennes en libre accès**

- Crèvecoeur en Auge, Croissanville, Mesnil Mauger, Saint Julien le Faucon
- Transport en prestation (SEP Valorisation)
- Valorisation par compostage (SEP Valorisation)



#### **Collecte au pap**

- Saint-Pierre-sur-Dives uniquement
- 1 fois par semaine d'avril à novembre
- Collecte en régie
- Valorisation par compostage

Ces flux ne sont pas dissociés des tonnages de déchets verts captés sur les déchèteries (même filière de compostage) et ne peuvent donc être quantifiés.

- **Des collectes spécifiques d'encombrants**

De la même manière pour les encombrants non valorisables des services dédiés ont été mis en place historiquement sur l'ex-SIDMA et l'ex-CCVA.

### *Description des collectes spécifiques d'encombrants*



#### **Ramassage au porte-à-porte sur Lisieux**

- 2 collectes par an (juin et novembre)
- Prestation de service : VEOLIA
- Stockage en ISDUND



#### **Ramassage au porte-à-porte sur Mézidon-Vallée-d'Auge**

- 2 collectes par an (mars et octobre)
- Prestation de service : VEOLIA
- Stockage en ISDUND

Il convient de souligner que ces méthodes de collecte ne permettent pas le niveau de tri existant en déchèterie et génèrent des dépôts qui restent sur la voie publique faute de prise en charge (déchets valorisables, électroménager,...).

- **Des collectes spécifiques de cartons auprès des commerçants**

Sur Lisieux et Saint-Pierre-sur-Dives, des collectes de cartons sont organisées auprès des commerçants.

*Description des collectes spécifiques de cartons*



**Sur Lisieux (centre ville uniquement)**

- 5 jours par semaine
- Prestation de service : BAC Environnement
- Valorisation par recyclage (contrat de reprise VEOLIA)



**Sur St-Pierre-sur-Dives :**

- 1 fois par semaine
- En régie
- Valorisation par recyclage (contrat de reprise VEOLIA)

## Les déchets fermentescibles

A l'heure actuelle, aucune collecte sélective des biodéchets (déchets organiques) n'est organisée sur le territoire à l'initiative de la collectivité.

Cependant, afin de réduire le flux d'ordures ménagères résiduelles gérées par le service public, d'une part, et valoriser la part organique contenue dans les OMR, la CALN a maintenu le service de mise à disposition de composteurs historiquement mis en place par les EPCI.

Des composteurs de 400 litres sont proposés moyennant une participation de 15 euros. Chaque composteur est remis avec une guide du compostage.

### Que peut-on composter ?

- Les **déchets de cuisine** : épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, thé, filtre en papier, pain, laitages, croustes de fromages, fruit et légumes abimés (sauf agrumes)...
- Les **déchets de maison** : mouchoirs en papier, essuie tout, cendres de bois, sciure et copeaux, carton brun (non souillés par des produits polluants).
- Les **déchets de jardin** : feuilles, mauvaises herbes, fleurs fanées, tonte de gazon (en petite quantité).



# Bilan quantitatif

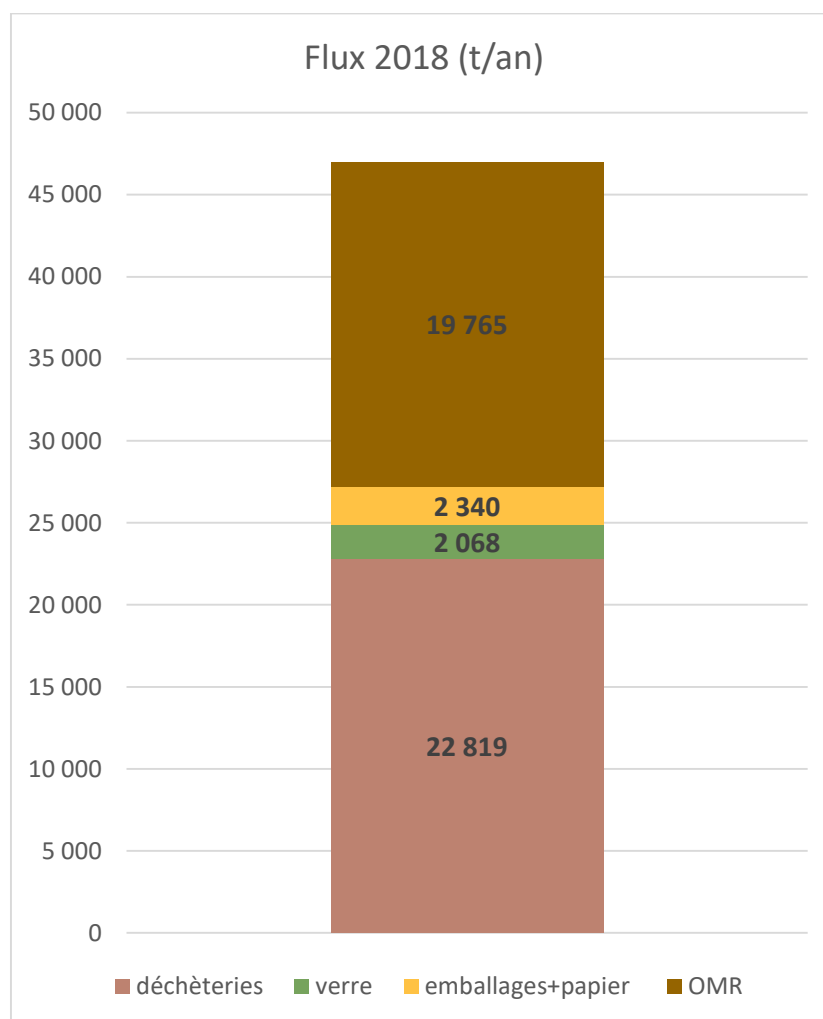
## Les flux globaux

Pour rappel, les flux présentés ci-après intègrent la production des habitants des 16 communes hors territoire (sur les Communautés de Communes Terres d'Auge et Normandie Cabourg Pays d'Auge) desservies par la CALN. A contrario, ils ne prennent pas en considération les flux pris en charge par le SMEOM de la région d'Argences ainsi que les flux d'encombrants déposés sur les déchèteries de Livarot et Orbec gérées par le SCIDOM Livarot Orbec Vimoutiers.

Ainsi, la CALN a géré **46 992 tonnes de déchets ménagers et assimilés** en 2018. Les flux triés (en déchèterie ou dans les bacs/colonnes de collecte sélective) sont nettement majoritaires puisqu'ils représentent plus de 57 % des déchets captés.

Les apports en déchèterie représentent à eux seuls près de la moitié du flux.

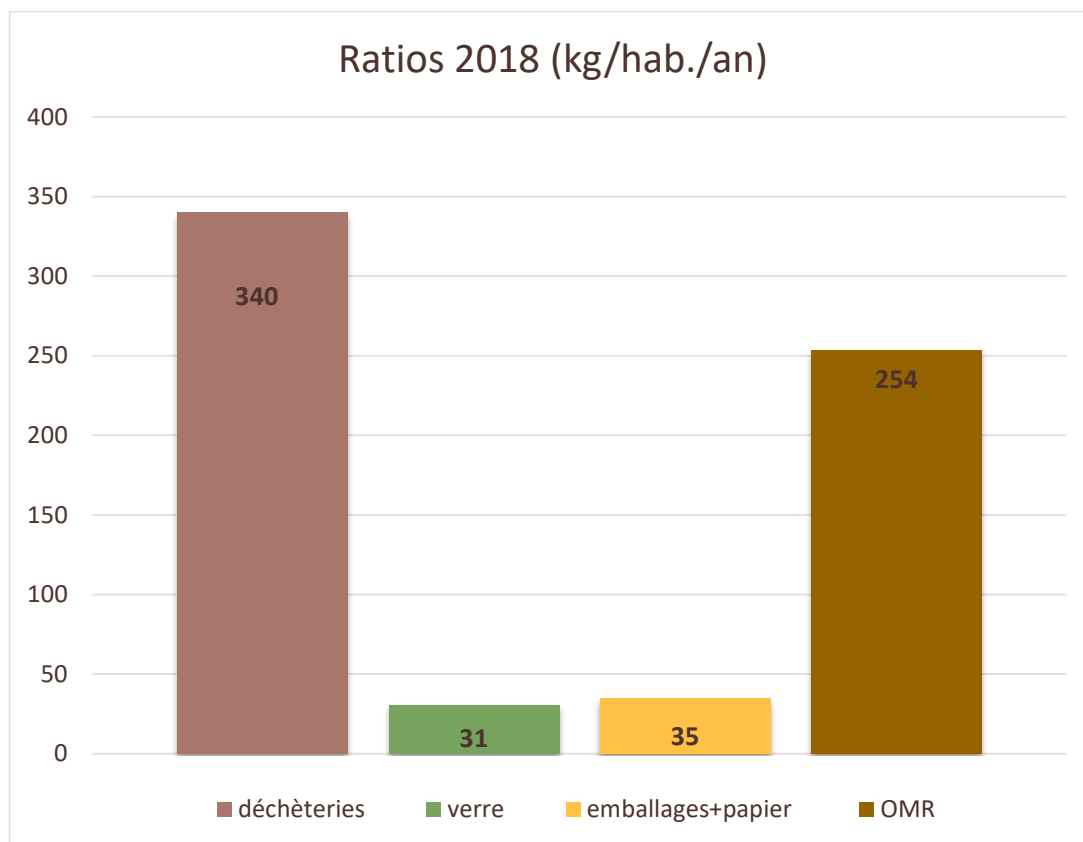
*Flux globaux collectés sur le périmètre de service*





Ainsi, les usagers du service géré par la CALN produisent en moyenne **681 kg/hab./an** de déchets ménagers et assimilés.

*Ratios par habitant*



Il convient d'ajouter à ces flux, le produit des collectes spécifiques.

*Flux des collectes spécifiques*



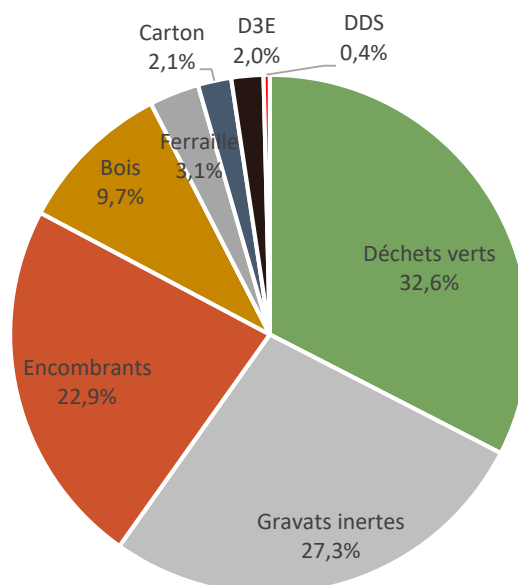
## Détail des flux mobilisés en déchèterie

- **Les flux par type de déchets**

Sur les 22 900 tonnes de déchets captés dans le réseau des 6 déchèteries gérées par la CALN, près **d'un tiers est constitué de déchets verts** issus de l'entretien des espaces verts privés ou publics, gravats inertes et encombrants non valorisables représentant respectivement les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> flux.

*Détail des flux de déchets en déchèterie*

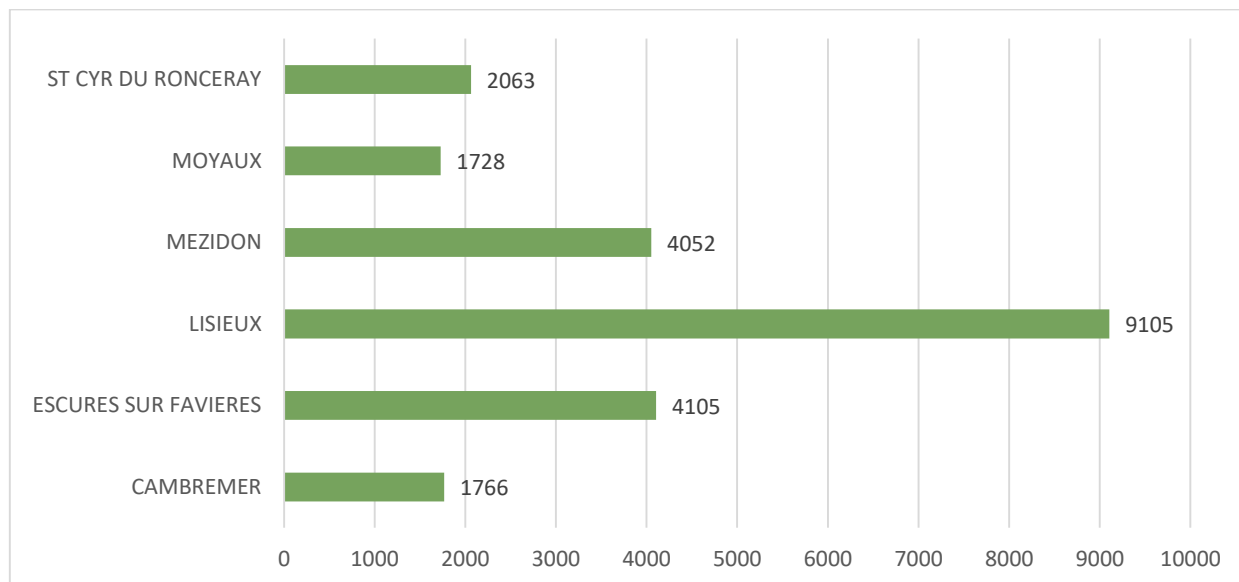
Nature de déchets	Flux annuel (t)	Ratio (kg/hab./an)
Déchets verts	7 940	118,2
Gravats inertes	5 983	89,1
Encombrants	5 028	74,9
Bois	2 120	31,6
Ferraille	681	10,1
Carton	456	6,8
Déchets d'équipement électriques et électroniques	438	6,5
Déchets dangereux spécifiques	85	1,3
Amiante lié	56	0,8
Pneus	32	0,5
<b>TOTAL</b>	<b>22 819</b>	<b>339,8</b>



- **Les flux par déchèterie**

La grande majorité des déchets mobilisés en déchèterie est réceptionné sur le site de Lisieux qui concentre près de 40 % des flux. Les déchèteries de Mézidon-Canon et d'Escures-sur-Favières accueillent quant à elles sensiblement la même quantité de déchets à hauteur de plus de 4 000 t/an.

*Détail des flux par déchèterie*



# Bilan environnemental



*Les emballages triés en un an par les habitants de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie ont permis d'économiser :*

- ✓ 900 tonnes de bois
- ✓ 1 400 tonnes de sable
- ✓ 157 000 litres de pétrole
- ✓ 60 000 m<sup>3</sup> de gaz naturel
- ✓ 86 tonnes de fer
- ✓ 35 tonnes de charbon
- ✓ 8 tonnes de bauxite
- ✓ la consommation d'eau annuelle d'environ 600 hab.
- ✓ la consommation d'énergie d'environ 25 000 hab.



Le recyclage de ces emballages a servi à la fabrication d'autres objets, soit l'équivalent de:

- ✓ 86 voitures (partie métallique)
- ✓ 2 000 trottinettes
- ✓ 4 350 000 cartons pouvant contenir 6 bouteilles de 75 cl
- ✓ 225 000 rouleaux de papier cadeau
- ✓ 5 300 conteneurs à déchets ménagers de 120 litres
- ✓ 264 000 pulls polaires
- ✓ et près de 6 millions de nouvelles bouteilles de verre de 75 cl.



# Actions de sensibilisation

La présence au sein de la Direction de l'Environnement de la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie d'une équipe dédiée à l'éducation au développement durable a permis d'engager en 2018 des opérations de communication.

Pour l'année scolaire 2018/2019, l'appel à projet «**Y 'a pas de mauvaises graines**» a été lancé auprès de tous les établissements scolaires du territoire à l'aide d'un catalogue d'animations permettant aux enseignants de monter des projets pédagogiques sur différents thèmes environnementaux parmi lesquels la gestion des déchets et le gaspillage alimentaire.

Les animations dans les écoles ont ainsi débuté en novembre 2018 soit 11 animations jusqu'aux vacances de Noël. Le programme étant bâti sur une année scolaire, on peut afficher le bilan du programme sur l'ensemble de l'année 2018/2019 **pour le seul thème des déchets** :

- **26 établissements** impliqués (38 au total) ;
- **83 classes** touchées (198 au total) ;
- Plus de **160 animations** (398 au total) ;
- **2 029 enfants sensibilisés au tri** et à la valorisation des déchets ou au gaspillage alimentaire (4807 au total).



Ces animations se font à l'aide de jeux et d'outils pédagogiques, mais aussi avec des ateliers créatifs comme la fabrication de papier recyclé.

Différents sujets sont abordés : tri des recyclables, éco-consommation, gaspillage alimentaire.

Des élèves de CP/CE1 de l'école du Bon Pasteur à Lisieux (Calvados) ont inauguré le programme d'animation de l'Agglo consacré au développement durable.

Les élèves de la classe de CP et CE1 de l'école du Bon Pasteur à Lisieux ont inauguré ce programme d'animations proposé par l'Agglo pour sensibiliser, informer et former au développement durable (©Le Pays d'Auge) Dans le cadre de l'opération « **Y'a pas de mauvaises graines** » lancée par l'Agglomération de Lisieux-Normandie pour sensibiliser, informer et former au **développement durable**, les élèves d'une classe de CP/CE1 de l'école du Bon Pasteur à Lisieux (Calvados) ont été sensibilisés lundi 10 décembre 2018 au **tri sélectif**.



### **Le tri sélectif n'a plus de secret pour eux**

Pendant près de deux heures, les élèves de Vanessa Pouteau ont suivi attentivement les explications de Magali, animatrice de l'Agglo et de Loïc Nicolle, coordinateur du projet environnement. L'organisation du tri sélectif n'a désormais plus de secret pour eux.

### **Bacs ou sacs jaunes, bacs bleus et colonnes à verre**

Ils ont passé en revue la liste des déchets à déposer dans les bacs ou sacs jaunes, appris que les papiers, journaux et magazines devaient être déposés dans les bacs bleus et enfin, que le verre se jetait dans les colonnes à verre. Un apprentissage mis en pratique en classe, sous forme de jeux, lors d'un second atelier mardi 18 décembre 2018.

### **Des élèves déjà sensibilisés au respect de l'environnement**

Cet apprentissage du tri sélectif est, pour ces élèves de CP/CE1, une suite logique dans leur approche du respect de l'environnement qui a débuté dès la rentrée de septembre 2018.

### **Des goûters « zéro déchet »**

Sous l'impulsion de Vanessa Pouteau, ils ont notamment participé à l'opération « Nettoyons la nature » en octobre 2018, en allant, gantés et munis de sacs poubelle, ramasser les détritiques autour de leur établissement scolaire, mais ils relèvent également, le plus souvent possible, le défi d'apporter des goûters « zéro déchet » comme ils disent.

### **30 établissements...**

Si l'école du Bon Pasteur a inauguré ce programme d'animations autour développement durable, pas moins de 30 autres établissements de l'ensemble du territoire de l'agglomération vont également être concernés par ce projet environnement.

### **... et 300 animations**

Au total ce sont 301 animations qui seront ainsi proposées à des classes de CP à la 3ème, soit 136 sur la biodiversité, 79 sur les déchets, 54 sur l'eau, 24 sur l'énergie et 8 sur le gaspillage alimentaire.

# Eléments financiers

## Budget d'investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2018 à **moins de 65 000 €** dont :

- Les immobilisations corporelles à hauteur de 52 313 € ;
- Les emprunts et dettes pour 10 596 € ;
- Les immobilisations incorporelles pour 1 320 €.

Le budget investissement comprend par ailleurs en recettes :

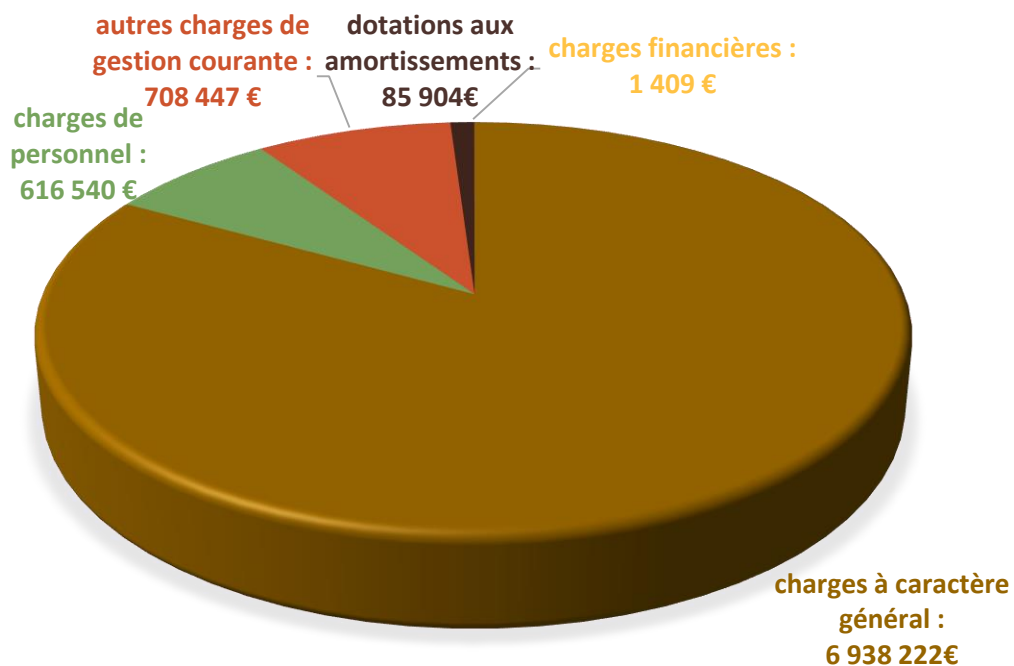
- 86 000 € d'amortissement des immobilisations ;
- 375 480 € d'excédent reporté.

## Budget de fonctionnement

- **Les dépenses de fonctionnement**

Le montant total des dépenses de fonctionnement du budget annexe « déchets » de la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie s'élève à plus de **8 350 000 €**. Les charges à caractère général représentent 83 % de ces charges ; elles comprennent en particulier les contrats de prestation de service qui concentrent 72 % des dépenses de fonctionnement.

*Détail des dépenses de fonctionnement par chapitre (en €/an)*

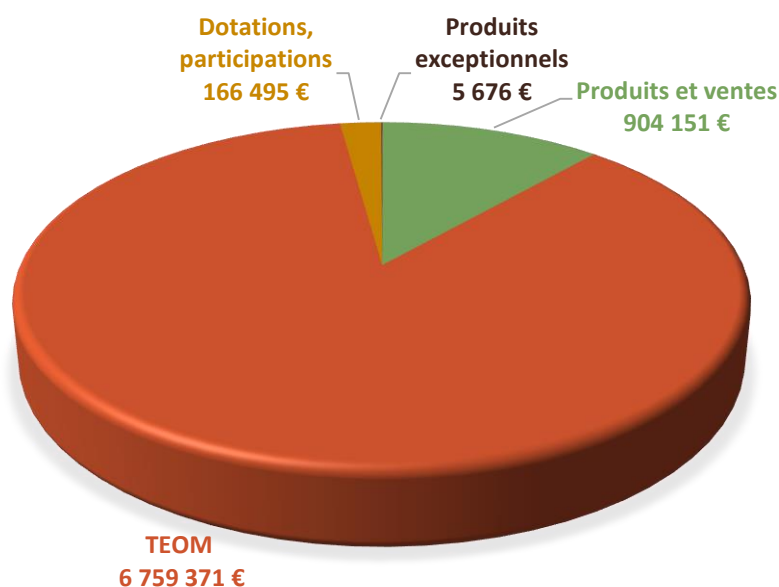


- **Les recettes de fonctionnement**

La principale ressource financière du budget déchets est la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** dont le produit couvre **80 % des dépenses de fonctionnement**.

Les soutiens au tri sélectif et la vente des matériaux triés permettent de capter près de 819 000 € (10 % des dépenses de fonctionnement), auxquels il faut ajouter les ventes de matériaux issus des déchèteries (soit un montant total de recette de 904 151€).

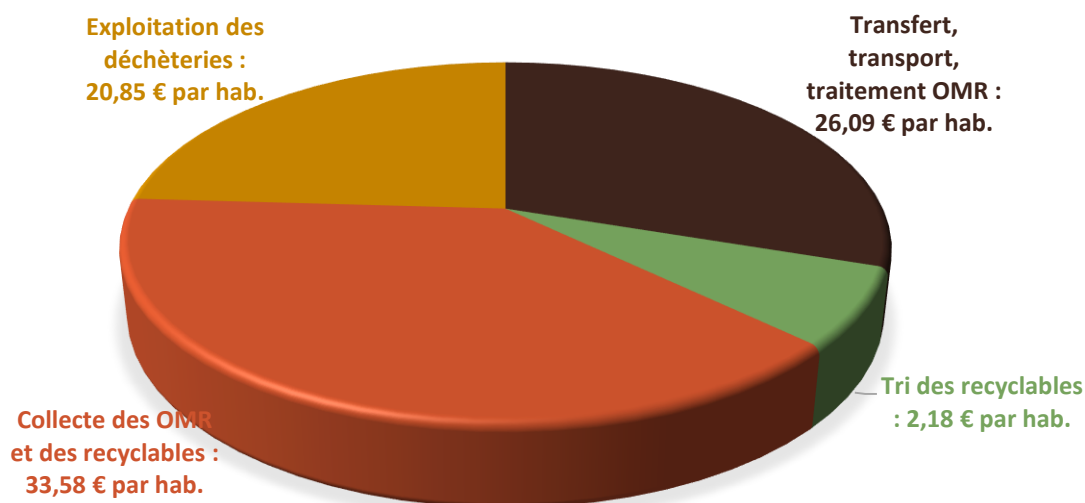
*Détail des recettes de fonctionnement (en €/an)*



- **Bilan par flux**

La répartition de ces charges par étape technique montre que les opérations de collecte concentrent le gros des dépenses suivies du stockage des ordures ménagères résiduelles qui représente 31 % des charges de fonctionnement.

*Détail des dépenses de fonctionnement par opération technique (en €/hab./an régies incluses, recettes de collecte sélective déduites).*







*Un sac poubelle de 3.5 kg coûte en moyenne 0.75€ pour la collecte et le traitement*

*3.5 kg d'emballages coûtent en moyenne 0.59€ pour la collecte et le tri (déduction faite des aides Citeo et de la vente des matériaux)*



